

PLATEFORME

MUNICIPALE

POUR LE CLIMAT

Québec 

Un mouvement initié par 

Table des matières

Mot de la présidente	2
La Plateforme	3
La démarche	3
Les chantiers climatiques	4
Mobilité	5
Infrastructures	11
Économies locales	14
Résilience financière	20
Gestion des matières résiduelles	23
Biodiversité	28
Santé et bien-être	32
Sécurité publique	35
Outils d'urbanisme	38
Énergies	42

Mot de la présidente

Au cours de la dernière année, la pandémie a occupé une place majeure dans nos vies, elle a pris toute la place dans l'actualité, avec raison. Toutefois, nous disons qu'elle ne doit pas occulter l'importance de la lutte aux changements climatiques. La crise climatique est réelle et nous en subissons les conséquences, peu importe l'endroit où nous vivons.

C'est pourquoi nous avons élaboré la Plateforme municipale pour le climat, à la suite d'une vaste consultation auprès des municipalités et des organismes partenaires. Avec son contenu exhaustif basé sur la science, c'est une plateforme ambitieuse, une première pour le monde municipal. Cette plateforme, c'est la vôtre.

Les changements climatiques auront des conséquences considérables sur notre quotidien dans les prochaines années et dans les prochaines décennies. Pour minimiser leurs impacts, nous devons nous adapter et préparer nos municipalités, que cela soit en investissant dans nos infrastructures, en valorisant et en conservant les milieux naturels, en soutenant l'économie circulaire ou encore en changeant nos habitudes en matière de mobilité. Bien entendu, nous ne pouvons pas agir seuls. Tout le monde est concerné, tout le monde doit agir. C'est un projet collectif.

Nous avons conçu une Plateforme qui se décline en dix chantiers. Chacun de ceux-ci a été pensé en fonction des enjeux qui vous touchent, qui ont des impacts sur vos milieux de vie. La Plateforme est un outil pour mieux comprendre la crise climatique et surtout mettre en place des actions dès maintenant, des actions que vous pouvez intégrer dans votre plateforme électorale.

Aujourd'hui, nous devons nous mobiliser pour lutter contre les changements climatiques et offrir un avenir meilleur à ceux qui viendront après nous, je pense à nos enfants et à nos petits-enfants. C'est le temps de passer à l'action et de s'engager pour le climat, pour notre planète.

Suzanne Roy

Présidente de l'UMQ

Mairesse de Sainte-Julie

La Plateforme

La Plateforme municipale pour le climat est un outil qui permet aux municipalités de s'unir pour le climat tout en s'engageant à agir collectivement pour lutter et s'adapter aux changements climatiques.

La Plateforme propose des pistes d'action concrètes pour accompagner les gouvernements de proximité à réduire leurs impacts sur l'environnement, à accroître la résilience de leur territoire et à développer des opportunités collectives. La Plateforme invite les municipalités à s'unir pour le climat en adoptant une déclaration forte et engageante.

Les actions proposées dans les dix chantiers de la Plateforme sont complémentaires les unes des autres et, si elles sont mises en œuvre, peuvent ensemble générer des effets bénéfiques sur le quotidien des générations actuelles et futures.

Proactives, les municipalités peuvent s'engager à faire leur part pour le climat tout en partageant cette importante responsabilité avec différentes parties prenantes, dont le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, la société civile ainsi que les citoyennes et citoyens.

La légende ci-dessous illustre sur la Plateforme les parties susceptibles de prendre action

La démarche

Véritables vecteurs de changement, les municipalités ont d'importantes responsabilités en matière d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques. À l'initiative du Comité sur les changements climatiques de l'UMQ, et développée à la suite d'une vaste consultation, la Plateforme vise à outiller les municipalités dans la mise en œuvre de projets variés et à fort impact.

À titre d'instigatrice du mouvement, l'Union des municipalités du Québec a adopté la déclaration d'engagement « Unis pour le climat » lors de son conseil d'administration du 12 mars 2021.

Les chantiers climatiques

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a identifié dix chantiers pour lesquels les municipalités sont susceptibles d'agir afin de limiter les effets des changements climatiques sur leur territoire.

À l'heure où la relance économique, le bien-être de la population et la sécurité publique sont des enjeux prioritaires, il est essentiel de reconnaître qu'une relance durable doit tenir compte du respect de l'environnement et de l'équilibre social, et cela, dans une perspective de complémentarité. C'est la définition même du développement durable.

L'UMQ a mis de l'avant des chantiers qui auront des impacts transversaux, à la fois sur les plans économique, social et environnemental, et qui généreront par le fait même des effets mesurables et positifs sur le climat.

La mise en œuvre des différentes actions permettra à la fois de réaliser d'importantes économies, d'améliorer la résilience de notre territoire et d'augmenter la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens.

Les chantiers climatiques :

- 01 Mobilité**
- 02 Infrastructures**
- 03 Économies locales**
- 04 Résilience financière**
- 05 Gestion des matières résiduelles**
- 06 Biodiversité**
- 07 Santé et bien-être**
- 08 Sécurité publique**
- 09 Outils d'urbanisme**
- 10 Énergies**



Mobilité

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), les actrices et les acteurs municipaux et gouvernementaux doivent offrir des solutions alternatives en matière de transport qui sont adaptées à la réalité des territoires.

Le secteur des transports est responsable de l'émission de 45 % des gaz à effet de serre (GES) au Québec¹. Pour réduire durablement les émissions de GES, les actrices et les acteurs municipaux sont invités à proposer des solutions alternatives relevant du transport collectif et du transport actif, qui répondent aux besoins toujours grandissants en matière de mobilité.

Les gouvernements devront aussi s'attaquer au transport des marchandises et au transport interrégional des personnes. Rappelons que le transport routier est responsable de plus du tiers des émissions de GES au Québec.

L'**UMQ** souhaite la réduction de la part modale * des moyens de mobilité ayant un lourd impact carbone. Pour y arriver, il faut soutenir des solutions alternatives en matière de transport de personnes et de marchandises qui correspondent aux différentes réalités vécues sur le territoire québécois. Nous devons ainsi prendre en compte les enjeux suivants :

- Augmentation des besoins en matière de mobilité;
- Demande citoyenne pour la réduction des émissions de GES;
- Électrification des transports induisant une hausse de la consommation d'électricité;
- Augmentation de la demande pour les ressources minérales nécessaires à l'électrification.

¹ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et leur évolution depuis 1990*, Québec, 48 p. [En ligne]. Repéré à environnement.gouv.qc.ca

*La proportion de l'utilisation d'un mode de transport par rapport aux autres options de transport.

Sous-chantier : Transport collectif et adapté

Parties prenantes:



Mettre en œuvre des projets structurants de transport collectif afin de réduire l'utilisation de la voiture.

Le transport collectif comporte des avantages écologiques, sociaux, et économiques. Les axes de transport collectif contribuent notamment à structurer l'urbanisation autour d'une mise en commun des ressources, tout en offrant aux citoyennes et aux citoyens, un cadre de vie de qualité et à faible impact environnemental.

Alors que la crise sanitaire de la COVID-19 a freiné la croissance de l'utilisation du transport collectif, il est plus que jamais essentiel de financer ses opérations, afin de stabiliser l'offre et éventuellement, d'accroître la part modale du transport collectif dans son ensemble.

Les municipalités jouent déjà un rôle central dans son financement. L'UMQ juge que les gouvernements du Canada et du Québec doivent aussi contribuer au financement des opérations du transport collectif, de manière à limiter la contribution des municipalités à un maximum de 30 % des coûts d'opération.

Tous les niveaux de gouvernement doivent participer activement à la mise en œuvre de projets de transport en commun structurants afin d'orienter l'urbanisation tout en assurant la pérennité des infrastructures existantes.

Ces projets de transport collectif ne doivent pas se limiter aux centres urbains. Le déploiement d'une offre en transport collectif qui soit efficace, efficiente et adaptée aux milieux moins denses, comme les milieux périurbain ou ruraux, est nécessaire. Elle doit être appuyée par des solutions innovantes comme l'arrimage au transport scolaire. Le projet de transport collectif au sein de la MRC de la Matawinie en est un exemple concret².

La demande croissante en transport adapté, qui découle du vieillissement de la population, témoigne de la transformation du secteur du transport collectif. Il est important que cette croissance soit financièrement soutenue par souci d'équité envers les personnes qui voient leur mobilité réduite pour différentes raisons.

² MRC Matawinie - Transport, 2019. Nouveautés pour le transport collectif dans la MRC de Matawinie. Taxibus et bonification du circuit 1, Québec, 2 p. [En ligne]. Repéré à rawdon.ca

Il ne faut pas négliger la possibilité d’agir sur l’enjeu de la mobilité par la réduction des besoins de déplacement, notamment en favorisant le télétravail après la crise sanitaire.

Axes d’intervention

- Il est possible d’intégrer dans un plan d’action des objectifs sur le transport collectif et adapté, qui sont alignés sur la réalité de chacun des territoires. En voici des exemples :
- Assurer la stabilisation de l’offre en transport en commun;
- Limiter à 30 % la contribution des municipalités au financement des coûts d’opération du transport collectif par la contribution des gouvernements du Canada et du Québec;
- Miser sur les projets structurants dans les centres urbains pour orienter l’urbanisation;
- Répondre pleinement à la demande croissante en transport adapté en améliorant et en finançant l’offre de services.

Sous-chantier : Transport interrégional

Partie prenante:



Municipalités

Développer des options adaptées et arrimées les unes aux autres pour soutenir un transport interrégional durable sur tout le territoire québécois.

La voiture est de loin l’option privilégiée pour le transport régional des personnes au Québec. Il existe toutefois des alternatives de transport durables et ces dernières doivent être davantage explorées et valorisées.

L’UMQ soutient le déploiement d’offres de transports interrégionaux innovants, diversifiés et arrimés les uns aux autres afin de favoriser l’intermodalité et l’efficacité des transports entre les régions. Pour ce faire, des synergies entre le transport de marchandises et de personnes pourraient être développées, en misant sur de « nouvelles » pratiques de covoiturage ou encore, en optimisant le transport ferroviaire de personnes.

L'UMQ demande qu'une réflexion globale sur le modèle d'affaires du transport interrégional soit menée par le gouvernement du Québec. En attendant, il est important de soutenir l'actuelle desserte en transport par autobus entre les régions afin de briser l'isolement des personnes qui sont fortement dépendantes de ce mode de transport.

Axes d'intervention

- Ces objectifs sont la clé afin de déployer une offre de transport interrégional durable :
- Développer un réseau d'autobus adéquat pour offrir une desserte minimale;
- Maximiser le potentiel des moyens alternatifs de mobilité durable (ex. covoiturage);
- Favoriser le (re) déploiement des infrastructures ferroviaires sur certains axes prometteurs.

Sous-chantier : Transport des marchandises et intermodalité

Parties prenantes:



Appuyer le déploiement de pôles logistiques pour optimiser l'occupation du territoire et stimuler le développement économique régional.

L'évolution des pratiques logistiques a amené le Québec à dépendre fortement du camionnage pour le transport de marchandises, et cela, depuis les années 1990. L'augmentation significative des émissions de GES liées au camionnage ne témoigne que d'une partie de ses effets néfastes.

Une étude produite³ à la demande de l'UMQ et rendue publique en 2020 a permis d'évaluer les coûts directs du transport routier à 864 M\$ par année, et ce, seulement sur les principaux axes routiers du Québec.

Les coûts ont été calculés à partir de quatre facteurs :

- Accidents;
- Émissions polluantes;
- Dommages au réseau routier;
- Congestion.

Les modes ferroviaire et maritime sont collectivement beaucoup plus performants au niveau environnemental, mais également aux niveaux social et économique. L'UMQ juge qu'il faut mettre en place des centres de transbordement dans toutes les régions afin de diminuer la part du camionnage. Le gouvernement du Québec doit appuyer la création de ces pôles logistiques régionaux qui permettrait d'ailleurs d'optimiser l'occupation du territoire et d'appuyer le développement économique régional.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs qui permettront d'optimiser le transport des marchandises et de favoriser l'intermodalité* :

- Implanter des centres de transbordement dans toutes les régions;
- Diminuer la part du camionnage par le transfert modal vers le maritime et le ferroviaire au bon moment dans la chaîne logistique

³ CPSC pour l'Union des municipalités du Québec, 2020. Coûts directs du transport routier au Québec, Québec, 33 p. [En ligne]. Repéré à umq.qc.ca

*L'intermodalité est l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.

Sous-chantier : Transport actif

Offrir des alternatives de transports actifs comme véritable moyen utilitaire de mobilité et de promotion de saines habitudes de vie.

Les transports actifs engendrent de nombreux bénéfices pour la santé physique et mentale de la population, de même que pour l'environnement et les réseaux de transport. La marche à pied, le vélo, la planche à roulettes et même la raquette en font partie. Que ce soit en milieux urbains ou en régions, ceux-ci doivent devenir une véritable alternative utilitaire de mobilité permettant également de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.

Pour parvenir à cet objectif, les municipalités doivent jouer un rôle de leader, en offrant par exemple à leur population des infrastructures de qualité comme des pistes cyclables, des voies actives multimodales et des réseaux de bornes de recharge de vélos électriques, ou en mettant en œuvre des pratiques comme le déneigement des pistes cyclables.

Pour que les transports actifs deviennent une véritable alternative, tous les niveaux de gouvernement doivent collaborer.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs visant à stimuler la pratique du transport actif dans la population :

- Appuyer le déploiement d'un réseau de voies actives intégré au niveau national (ex. Route Verte) et praticable toute l'année;
- Appuyer le déploiement d'infrastructures cyclables, notamment un réseau de bornes pour vélos électriques.



Infrastructures

Pour les municipalités de toutes tailles, l'adaptation des infrastructures municipales aux changements climatiques représente la clé d'une gestion responsable des actifs qui permettra de minimiser les coûts associés aux futures crises climatiques.

Les événements climatiques endommagent prématurément les infrastructures municipales, rendant ainsi leur entretien plus fréquent, plus complexe, et surtout, plus coûteux. Pour preuve, selon une étude commandée au Groupe AGÉCO⁴ en 2018, les investissements requis par les dix grandes villes du Québec pour adapter leurs infrastructures aux changements climatiques s'élèveraient à plus de 2 G\$ sur 5 ans, et 4 G\$ pour l'ensemble du Québec.

Parmi les enjeux de l'adaptation des infrastructures municipales aux changements climatiques, nous retrouvons :

- Les dommages causés par des événements extrêmes, l'érosion et la submersion;
- L'usure anormale en raison des conditions différentes de celles prévues lors de la construction;
- Les dommages aux infrastructures routières et les difficultés d'entretien en hiver.

Il est possible pour les municipalités d'agir et de poser des gestes concrets en mettant de l'avant des projets structurants qui réduisent les risques associés aux changements climatiques.

⁴ Groupe AGECO, 2019. Vers de grandes villes résilientes : Le coût de l'adaptation aux changements climatiques. Évaluation du coût de l'adaptation aux changements climatiques pour les 10 grandes villes du Québec, Québec, 31 p. [En ligne]. Repéré à umq.qc.ca

Sous-chantier : Adaptation et conception des infrastructures en eau

Parties prenantes:



Adapter les infrastructures en eau afin d'assurer un approvisionnement stable et durable en eau potable, ainsi qu'un traitement des eaux usées efficace et sécuritaire.

Il est possible d'assurer un approvisionnement stable et durable en eau potable, ainsi qu'un traitement des eaux usées efficace et sécuritaire, en prévoyant un plan d'approvisionnement constant en eau potable et en concevant des infrastructures adaptées aux risques multiples. Ces initiatives permettront notamment des économies d'eau potable et une réduction du nombre de travaux sur le long terme.

Par ailleurs, les municipalités innovent déjà en mettant en œuvre des projets permettant la réutilisation des eaux usées et la réduction de la pression mise sur les infrastructures en eaux.

Finalement, les municipalités qui évaluent leurs vulnérabilités particulières en ce qui concerne les infrastructures municipales en eau pourront adapter ces dernières de manière optimale et ainsi, mieux desservir leur population dans le respect de l'environnement.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs en lien avec les infrastructures en eau qu'il est possible d'intégrer aux politiques et aux plans d'action des municipalités :

- Évaluer la vulnérabilité de la municipalité aux éventuelles pénuries d'eau et assurer la résilience de l'approvisionnement en eau (ex : recyclage d'eaux usées);
- Prioriser l'utilisation de mesures d'adaptation naturelles (ex. bassins de rétention d'eau);
- S'assurer que les infrastructures en eau potable et eaux usées soient conçues et adaptées en fonction des changements à venir (aqueducs, réseaux, fosses septiques, etc.);
- Mettre en place des mesures pour économiser l'eau potable tant au niveau industriel, municipal que citoyen.

Sous-chantier : Adaptation et conception des infrastructures et des opérations municipales

Parties prenantes:



Adapter les infrastructures et les opérations municipales dans le but de réduire le risque et les coûts liés aux aléas climatiques.

Évaluer les impacts des changements climatiques est nécessaire afin de planifier l'avenir ! Cela permettra aux municipalités d'adapter leurs infrastructures en fonction des enjeux auxquels elles auront à faire face.

Prendre en compte les effets des changements climatiques dans la nouvelle conception des infrastructures municipales, c'est répondre aux besoins des municipalités et de leurs citoyennes et leurs citoyens, réaliser des économies pour l'avenir, tout en réduisant les risques associés aux aléas climatiques.

Les investissements seront importants et l'adaptation et la conception des infrastructures municipales ne pourront se faire sans l'aide des autres paliers de gouvernement.

Axes d'intervention

Il est possible pour les municipalités de réduire les risques et les coûts liés aux aléas climatiques en intégrant ces objectifs à leurs politiques ou leurs plans d'action :

- Adapter le déneigement aux nouvelles réalités climatiques;
- Prioriser l'utilisation de mesures d'adaptation naturelles;
- Appuyer financièrement le surdimensionnement d'infrastructures;
- Prendre en compte les effets des changements climatiques dans la nouvelle conception des infrastructures municipales.



Économies locales

Les municipalités jouent un rôle de catalyseur dans la transition vers le développement économique durable.

L'économie est l'un des piliers du développement durable et les municipalités québécoises doivent jouer un rôle de catalyseur dans sa transformation.

Elles ne peuvent toutefois pas agir seules dans ce domaine. L'action des autres paliers gouvernementaux et des acteurs économiques, notamment les entreprises, est nécessaire afin de permettre une migration vers une économie soutenable et sobre en carbone.

Appuyer l'agriculture québécoise, développer les communautés nourricières, encourager la saine gestion de la forêt, favoriser la diversification de l'industrie touristique et bâtir une économie sociale constituent plusieurs leviers pour atteindre cet objectif.

Sous-chantier : Appuyer l'agriculture québécoise

Parties prenantes:



Municipalités



Québec

Valoriser une agriculture durable et atteindre l'autonomie alimentaire du Québec.

Le secteur bioalimentaire représente un secteur économique majeur qui façonne le territoire québécois. Le développement de ce secteur est essentiel pour atteindre l'autonomie alimentaire du Québec.

Les municipalités peuvent et doivent contribuer activement à l'atteinte de cet objectif dans le respect de l'environnement en assurant notamment le respect de la réglementation relative aux bandes riveraines et en balisant l'utilisation des pesticides dans certains contextes.

En effet, certaines pratiques agricoles sont critiquées pour l'impact qu'elles ont sur l'environnement et la santé humaine. Ce secteur est d'ailleurs responsable de 9,6 % des émissions des GES ⁵.

Afin de valoriser les terres agricoles qui représentent 2 % du territoire québécois, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose que le gouvernement du Québec explore la possibilité d'instaurer un mécanisme de valorisation financière des milieux agricoles. À cet effet, il serait intéressant de pousser la réflexion sur la piste explorée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en ce qui a trait au programme de compensation pour la protection du territoire agricole.

Et pour contribuer pleinement à la vitalité régionale, l'UMQ appuie la diversification des modèles agricoles et encourage le développement d'une agriculture à échelle humaine à grande valeur ajoutée comme la permaculture* en parallèle de l'agriculture conventionnelle.

Axes d'intervention

- Valoriser financièrement les milieux agricoles pour assurer leur protection et diversifier les revenus des municipalités agricoles;
- Assurer la protection de l'environnement en milieu agricole;
- Développer la serriculture en synergie avec les grands producteurs de chaleur et d'énergie résiduelle;
- Collaborer au développement de l'agriculture à échelle humaine.

⁵ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et leur évolution depuis 1990*, Québec, 48 p. [En ligne]. Repéré à environnement.gouv.qc.ca

*Mode d'agriculture fondé sur les principes du développement durable, se voulant respectueux de la biodiversité et de l'humain et consistant à imiter le fonctionnement des écosystèmes naturels.

Sous-chantier : Communautés nourricières

Parties prenantes:



Valoriser l'agriculture au cœur des milieux de vie au bénéfice d'un développement social et économique.

Le développement de communautés nourricières, notamment par l'agriculture urbaine, permet de favoriser l'accès à des produits frais tout en contribuant à l'éducation de la population concernant la valeur réelle d'un aliment produit localement.

- Les municipalités peuvent y participer en posant différentes actions comme :
- Affecter des terrains municipaux à l'agriculture urbaine;
- Mettre en valeur les productrices et producteurs agricoles de leur région par la mise en place de marchés publics;
- Privilégier la production locale dans leurs propres achats.

Ces pratiques peuvent être encore plus bénéfiques en matière de développement social si elles sont mises en œuvre en synergie avec des organisations à vocation sociale, comme des banques alimentaires, ou éducationnelle, comme les écoles.

L'UMQ souhaite continuer d'accompagner les municipalités dans l'utilisation de leurs pouvoirs réglementaires (normes d'aménagement des terrains, encadrement de pratiques agricoles urbaines - poules pondeuses, ruches) pour favoriser le développement de communautés nourricières. Cela doit être fait en complémentarité avec les actions déjà entreprises par le gouvernement du Québec dans le cadre du Plan de développement des communautés nourricières et de la Politique bioalimentaire du Québec.

Axes d'intervention

Plusieurs objectifs permettent de valoriser une agriculture locale et urbaine au bénéfice d'un développement social et économique. En voici quelques exemples :

- Assurer la flexibilité dans les règles d'urbanisme pour encourager l'agriculture urbaine;
- Promouvoir les productrices et les producteurs agricoles de la région notamment par le déploiement de marchés publics;
- Appuyer la vocation sociale et éducationnelle de l'agriculture en milieu urbain;
- Utiliser le domaine public municipal à des fins agricoles.

Sous-chantier : Saine gestion de la forêt

Parties prenantes:



Municipalités



Citoyens



Québec

Encourager la saine gestion de la forêt afin d'assurer la pérennité de la ressource.

Une saine gestion de la forêt peut constituer un puissant levier dans la lutte contre les changements climatiques tout en contribuant au développement des régions qui comptent sur cette ressource.

L'UMQ souhaite déconstruire l'image négative liée à la l'exploitation forestière en repositionnant la forêt comme un outil supplémentaire dans la lutte contre les changements climatiques. En effet, les ressources forestières offrent un potentiel important de captation du carbone particulièrement si elles sont utilisées dans la construction, la production de biens durables ou si elles remplacent l'utilisation de combustibles fossiles comme source énergétique.

À ce titre, les municipalités peuvent utiliser des outils réglementaires pour favoriser l'utilisation du bois dans la construction de bâtiments. Elles peuvent agir en favorisant et en encourageant l'utilisation des ressources forestières dans une optique d'économie circulaire. Utiliser la biomasse résiduelle (carboneutre) pour le chauffage par granules de bois, produire de l'hydrogène vert et fabriquer des produits complémentaires, comme la laine de bois, en sont quelques exemples.

Axes d'intervention

Intégrer les objectifs suivants dans un plan d'action ou dans une politique environnementale permettra aux municipalités concernées de repositionner la forêt comme étant un outil pour lutter contre les changements climatiques :

- Favoriser et présenter une image positive de la gestion de la forêt au Québec;
- Prioriser l'utilisation du bois comme matériel de construction;
- Considérer la forêt comme une véritable solution au stockage de carbone et à la lutte contre les changements climatiques;
- Optimiser l'ensemble de la ressource dans une perspective d'économie circulaire.

Sous-chantier : Résilience de l'industrie touristique

Parties prenantes:



Favoriser la diversification du tourisme afin d'offrir aux visiteurs une expérience écoresponsable.

L'industrie touristique entraîne d'importantes retombées économiques dans plusieurs régions chaque année. Ce segment de l'économie québécoise est cependant exposé aux risques engendrés par les changements climatiques.

Ces changements auront assurément une incidence sur la pratique d'activités hivernales comme la motoneige et le ski alpin. Ces dernières pourraient d'ailleurs être compromises dans certaines régions du sud du Québec. De même, les activités de villégiature pourraient être menacées par les feux de forêt qui seront vraisemblablement de plus en plus fréquents.

Les municipalités, dont l'économie dépend en grande partie du tourisme, doivent accompagner les acteurs de l'industrie dans l'identification des risques liés aux changements climatiques et dans l'adaptation de leur offre de produits et de services.

Axes d'intervention

- Ces objectifs peuvent être intégrés aux activités des municipalités pour soutenir le développement du tourisme sur le territoire :
- Identifier les vulnérabilités de l'industrie du tourisme dans un contexte de changements climatiques;
- Adapter et diversifier l'offre touristique afin d'augmenter la résilience de l'offre touristique.

Sous-chantier : Économie sociale et solidaire

Parties prenantes:



Bâtir un tissu social fort et résilient en mobilisant la population.

Le rôle des municipalités en développement social a connu une évolution rapide dans la dernière décennie. L'économie sociale permet d'établir des synergies qui maximisent les retombées sociales des activités économiques. Un tissu social fort est nécessaire pour aider les communautés à faire face à l'adversité sans compromettre les perspectives de développement à long terme.

Les municipalités doivent jouer un rôle de chef de file dans le développement de cette économie et montrer l'exemple par les choix qu'elles font.

Plus largement, l'UMQ les invite à se mobiliser, à consulter et à impliquer la population dans le développement économique et social et à reconnaître la contribution des organismes communautaires dans le cadre de cette démarche.

Axes d'intervention

- Intégrés dans un plan d'action ou dans une politique, ces objectifs contribueront à assurer le développement de l'économie sociale et solidaire auprès des communautés :
- Stimuler l'économie sociale;
- Mobiliser les citoyennes et citoyens autour de projets locaux;
- Soutenir les organismes communautaires et les projets qu'ils mettent en place.

Résilience financière

La résilience financière d'une municipalité, ou sa capacité budgétaire à s'adapter aux crises, s'acquiert à travers des mécanismes, des leviers ou des mesures d'écofiscalité.

Faire face à une crise, liée ou non aux changements climatiques, représente bien souvent des coûts imprévus et importants. Il en va de même pour les frais engendrés par la mise en œuvre d'un plan qui vise à permettre à une municipalité de s'adapter aux changements climatiques.

Pour faire face aux changements climatiques, il est important de diversifier les sources de revenus des municipalités et de prévoir des mécanismes financiers : réserve, assurances, faciliter les transferts des paliers provincial et fédéral.

De plus, il est nécessaire de prendre en compte les enjeux suivants :

- Coûts imprévus et importants liés à des crises de plus en plus fréquentes;
- Coûts d'adaptation pour répondre aux changements climatiques.

En amont, il est nécessaire d'évaluer le mieux possible l'impact économique attendu des changements climatiques sur les finances municipales.

Les changements climatiques doivent par ailleurs être intégrés dans la gestion des actifs municipaux, notamment concernant les immobilisations.

Sous-chantier : Budgets municipaux

Parties prenantes:



Augmenter la résilience des budgets municipaux pour faire face aux imprévus.

La résilience budgétaire ⁶ est essentielle pour que les municipalités conservent leur liberté d'action et soient en mesure d'assumer leurs compétences et responsabilités. Cette capacité à faire face aux imprévus est toutefois inconciliable avec la vulnérabilité engendrée par la dépendance à la taxe foncière.

C'est pourquoi l'UMQ se penche sur la diversification des sources de revenus des municipalités en accompagnant ses membres dans l'utilisation de leur champ fiscal et en les représentant auprès du gouvernement du Québec. Des mécanismes financiers devront alors être mis en place afin de simplifier les transferts entre les différents paliers gouvernementaux. Une estimation des coûts associés aux enjeux présents et futurs est nécessaire pour l'établissement d'un financement donnant aux municipalités les moyens de passer à l'action. Par exemple, la réponse aux enjeux posés par l'agrile du frêne, un insecte ravageur profitant de la hausse des températures, peut avoir un impact notable sur les finances municipales et il est utile d'assurer la gestion de cet impact dès maintenant afin d'éviter des impacts encore plus importants dans le futur.

Enfin, le déficit infrastructurel supplémentaire attribuable aux changements climatiques doit faire partie intégrante de la gestion des actifs municipaux dès maintenant. Par exemple, s'il sera nécessaire de remplacer une conduite d'égout pluvial par une conduite surdimensionnée, il faut le prévoir dès maintenant. Les programmes gouvernementaux du Canada et du Québec doivent être adaptés en conséquence. Il est moins coûteux d'agir en prévention qu'en réaction.

⁶ Capacité budgétaire à s'adapter aux crises

Axes d'intervention

Intégrés aux plans d'action des municipalités, ces objectifs permettront d'augmenter la résilience budgétaire:

- Diversifier les sources de revenus pour réduire la dépendance à la taxe foncière;
- Prévoir des mécanismes financiers pour faire face aux crises (réserve, assurances, faciliter les transferts des paliers provincial et fédéral);
- Évaluer l'impact des changements climatiques sur les finances municipales;
- Intégrer l'impact des changements climatiques dans la gestion des actifs municipaux.

Sous-chantier : Écofiscalité

Parties prenantes:



Utiliser l'écofiscalité comme un levier dans la lutte aux changements climatiques.

À travers leurs pouvoirs de taxation, les municipalités peuvent utiliser l'écofiscalité ⁷ afin de diversifier leurs sources de revenus tout en orientant les comportements pour réduire notre empreinte collective sur l'environnement.

Il importe d'adapter la fiscalité municipale aux défis du 21e siècle et d'encourager les comportements positifs.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs qui permettront d'intégrer l'écofiscalité et d'encourager les changements au sein des organisations :

- Utiliser l'écofiscalité municipale afin de financer la lutte aux changements climatiques.
- Documenter les mesures écofiscales qui peuvent être mises en place par le milieu municipal, évaluer leurs limites juridiques, politiques et communicationnelles pour ensuite faciliter leur application.

⁷ Ensemble des mesures fiscales qui visent à offrir une protection à l'environnement, en incitant notamment les individus et les entreprises à modifier leurs comportements.



Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles représente une opportunité de réduction de GES et demeure un outil essentiel en matière de lutte contre les changements climatiques.

Pour les municipalités, les enjeux liés à la gestion des matières résiduelles (GMR) sont nombreux et évolutifs :

- Les lieux d'enfouissement techniques se remplissent;
- Les matières résiduelles générées augmentent;
- Les citoyennes et les citoyens exercent une pression afin que la quantité de matières enfouies diminue;
- Les coûts de transports des matières résiduelles augmentent.

Au Québec, selon une étude⁸ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les matières résiduelles représentent 5,1 % de GES générés. Il y a donc un potentiel de réduction important. La réforme du système de collecte sélective et l'élargissement de la consigne, la nouvelle Stratégie de valorisation des matières organiques et la responsabilité élargie des producteurs sont des orientations menées par le gouvernement afin de répondre à ces enjeux.

Ces stratégies et réformes ne pourront porter fruit sans notre pleine collaboration et expertise. L'appui financier aux régions et aux municipalités est primordial afin d'assurer ces transitions importantes dans le secteur des matières résiduelles.

⁸ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et leur évolution depuis 1990, Québec, 48 p. [En ligne]. Repéré à environnement.gouv.qc.ca

Sous-chantier : Matières résiduelles

Parties prenantes:



Municipalités



Citoyens



Québec

Réduire la quantité de déchets générée chez les citoyennes et les citoyens pour diminuer les impacts sociaux, environnementaux et économiques de l'enfouissement.

En mettant en place des mesures qui permettent de réduire à la source la quantité de déchets générés par les citoyennes et les citoyens, il est possible de diminuer les impacts sociaux, environnementaux et économiques liés à l'enfouissement.

Certes, la responsabilité élargie des producteurs apporte son lot d'avantages, dont notamment le développement de l'écoconception, qui consiste à concevoir des produits respectant les principes du développement durable. Cependant, il faut aussi éviter l'enfouissement en favorisant une véritable économie circulaire à travers la sensibilisation et l'éducation citoyennes.

En plus de réduire la quantité de déchets générés, il importe de trouver les meilleures pratiques pour valoriser les déchets ultimes. C'est pourquoi des avenues de valorisation énergétique des matières résiduelles doivent être explorées.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs permettant de réduire la quantité de déchets générée par les citoyennes et les citoyens pour diminuer les impacts sociaux, environnementaux et économiques de l'enfouissement :

- Éviter l'agrandissement et la création de nouveaux lieux d'élimination en accompagnant les citoyennes et les citoyens dans la réduction à la source;
- Mettre en place des projets structurants en valorisation énergétique des résidus ultimes.

Sous-chantier : Matières organiques

Parties prenantes:



Valoriser la matière organique pour réduire les GES générés par celle-ci et en faire un réel outil de lutte aux changements climatiques.

Les matières organiques (MO) sont majoritairement issues du gaspillage alimentaire. Les ménages québécois sont d'ailleurs responsables de 47 % des matières organiques générées.

Une étude⁹ sur la caractérisation des MO dans les ménages québécois révèle d'ailleurs que 57 % du contenu de nos poubelles se compose de matières organiques qui auraient pu être valorisées. Cette valorisation permettrait d'éviter que 162 kilos de matières organiques par personne se rende dans les lieux d'enfouissement techniques chaque année.

La Stratégie gouvernementale de valorisation de la matière organique¹⁰ a pour objectif de collecter 100 % des MO résidentielles et de les valoriser à 70 %. Pour y arriver, la sensibilisation citoyenne et l'appui financier des autres paliers gouvernementaux seront nécessaires.

Axes d'intervention

Intégrer des objectifs permettant de valoriser la matière organique pour réduire les GES et en faire un outil de lutte contre les changements climatiques est la clé. En voici quelques exemples :

- Collecter 100 % des matières organiques résidentielles en s'arrimant avec la nouvelle Stratégie de valorisation de la matière organique;
- Contribuer à l'objectif gouvernemental de valoriser 70 % de la matière organique;
- Accompagner les citoyennes et les citoyens à poser le bon geste de tri.

⁹ Recyc-Québec, 2018. Matières organiques, Québec, 11 p. [En ligne]. Repéré à recyc-quebec.gouv.qc.ca

¹⁰ Direction des matières résiduelles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2020. Stratégie de valorisation de la matière organique. Québec, 50 p. [En ligne]. Repéré à environnement.gouv.qc.ca

Sous-chantier : Matières recyclables

Parties prenantes:



Intégrer le nouveau système annoncé par le gouvernement pour la gestion des matières résiduelles.

Le nouveau système annoncé par le gouvernement du Québec propose des actions qui permettront d'augmenter la résilience des municipalités face à la gestion des matières recyclables. Se basant sur la responsabilité élargie des producteurs, ce nouveau système de collecte sélective ainsi que l'élargissement de la consigne permettront du même coup de réduire l'incertitude financière des municipalités résultant de la gestion des matières résiduelles.

Des mesures doivent toutefois être mises en place afin d'assurer l'efficacité de ce nouveau système. La considération des besoins spécifiques à chaque région est essentielle.

Axes d'intervention

- Ces objectifs permettront d'intégrer le nouveau système pour la gestion des matières résiduelles :
- Assurer une efficacité du nouveau système annoncé par le gouvernement du Québec;
- Contribuer à titre de partenaires à la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs.

Sous-chantier : Autonomie régionale et circuits courts

Parties prenantes:



Valoriser régionalement les matières afin de permettre la mise en place d'économies circulaires locales et réduire les émissions de GES liées aux transports.

La valorisation des matières à même les régions où elles sont collectées aurait pour avantage d'assurer une plus grande autonomie régionale, tout en permettant de réduire le transport et de générer des économies circulaires locales.

Pour y arriver, les innovations locales et les projets divers doivent être appuyés par les municipalités et les paliers gouvernementaux. Une souplesse de la part du gouvernement permettrait de soutenir les initiatives régionales par le biais des programmes mis en place.

Axes d'intervention

Voici deux exemples d'objectifs permettant de valoriser régionalement les matières afin de déployer la mise en place d'économies circulaires locales et réduire les émissions de GES liées aux transports.

- Assurer que les programmes soutiennent les initiatives dans les régions plus éloignées;
- Miser sur l'innovation et les projets locaux.



Biodiversité

Les changements climatiques et les activités humaines affectent l'équilibre de la biodiversité et des écosystèmes. Les municipalités jouent un rôle central dans la protection des milieux naturels et doivent la concilier avec le maintien de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens dans une perspective de développement durable.

L'équilibre fragile de la biodiversité et des écosystèmes qui la composent est affecté par les changements climatiques et les activités humaines. Ces derniers sont notamment la cause de la migration de certaines espèces et du réchauffement des sols et des eaux. Ces phénomènes modifieront les écosystèmes, contribuant par le fait même à une perte et une fragmentation de la biodiversité.

Étant responsables de l'aménagement et de la gestion du territoire, les municipalités sont en mesure d'orienter leur développement de manière à limiter ces impacts sur la biodiversité, bien qu'ils doivent souvent jongler avec la forte demande citoyenne pour la fréquentation des lieux naturels.

Nos écosystèmes ont une valeur inestimable pour la qualité des milieux de vie, mais leur protection représente un défi de taille pour les municipalités, alors qu'elles font face aux enjeux suivants :

- Migration des espèces;
- Forte demande citoyenne pour des milieux de vie naturels;
- Adaptation aux changements climatiques au profit de la biodiversité.

Sous-chantier : Milieux naturels, humides et hydrides

Parties prenantes:



Offrir des ressources financières et un pouvoir municipal élargi afin de protéger et conserver nos milieux naturels, humides et hydriques.

Les milieux naturels, humides et hydriques sont essentiels pour adapter nos territoires aux changements climatiques. Ils agissent, entre autres, comme protection contre les inondations, contribuent à la qualité de l'eau en renouvelant les nappes phréatiques et purifient l'air que nous respirons.

Conséquemment, il est nécessaire que les municipalités québécoises aient accès à un pouvoir élargi afin de protéger ces milieux et ainsi conserver tous les avantages qu'ils nous procurent.

La valeur des écosystèmes et de la biodiversité doit être considérée dans les décisions urbanistiques. Les plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) sont un outil à privilégier dans chaque région ou municipalité. Également, il est important que cette planification soit supportée par des ressources financières suffisantes.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs qui permettront d'assurer la conservation des milieux naturels, humides et hydriques :

- Élargir les pouvoirs des municipalités en protection des milieux humides et hydriques afin d'éviter les poursuites;
- Considérer la valeur des écosystèmes et de la biodiversité dans la prise de décision;
- Réaliser les Plans régionaux de milieux humides et hydriques (PRMHH) et avoir une vision intégrée de la planification du territoire.

Sous-chantier : Espèces exotiques envahissantes

Parties prenantes:



Miser sur la prévention et la sensibilisation des citoyennes et citoyens tout en développant un programme provincial de lutte aux EEE.

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des végétaux, des animaux ou des micro-organismes qui sont introduits hors de leur aire de répartition naturelle. L'agrile du frêne et la renouée du Japon sont parmi les plus connues.

Le transport de diverses marchandises, les activités nautiques, l'aquaculture et l'horticulture peuvent contribuer à leur propagation ou à leur établissement. Les conséquences peuvent être graves et occasionner des impacts environnementaux, économiques et sociaux importants.

Afin de minimiser la propagation des EEE et prioriser la conservation des espèces indigènes, plusieurs actions doivent être mises en place.

Il est d'abord essentiel de miser sur la prévention et la sensibilisation des citoyennes et des citoyens afin qu'ils puissent adapter leurs activités en conséquence. Également, il faut évaluer les impacts économiques de ces espèces afin de pouvoir obtenir le financement à la hauteur des besoins.

Finalement, la mise en place d'un programme gouvernemental à la lutte aux EEE est une action à prioriser afin de pouvoir lutter efficacement à la conservation des espèces indigènes et des écosystèmes actuels.

Axes d'intervention

Il est possible pour les municipalités de limiter les impacts de la propagation des EEE en intégrant à leurs politiques ou leurs plans d'action des objectifs, notamment les suivants :

- Miser sur la prévention et la sensibilisation;
- Chiffrer l'impact financier des espèces exotiques envahissantes afin de mettre en place un programme gouvernemental à la hauteur des besoins;
- Prioriser la diversité des espèces dans les aménagements municipaux.

Sous-chantier : Pesticides et insecticides

Parties prenantes:



Favoriser la collaboration entre les différents paliers gouvernementaux afin de mettre en place le principe de précaution visant une utilisation raisonnée et minimale des pesticides et des insecticides.

Bien qu'une forte proportion des pesticides soient utilisés pour un usage agricole sur le territoire québécois, leur utilisation et celle des insecticides, sont en partie autorisées dans le milieu résidentiel.

Si un encadrement législatif existait au Canada et au Québec, les municipalités auraient le pouvoir de régir plus sévèrement l'usage des pesticides et des engrais au niveau municipal et résidentiel pour des motivations environnementales et pour la santé humaine.

La collaboration des gouvernements est primordiale pour modifier les codes de gestion des règlements de manière à assurer une utilisation raisonnée et minimale des pesticides et des insecticides à l'échelle du Québec.

Axes d'intervention

Intégrer des objectifs à ses politiques permettra d'assurer la protection de la biodiversité, des écosystèmes et de mettre de l'avant le principe de précaution concernant la santé humaine. Voici deux exemples d'objectifs :

- Utiliser les pouvoirs municipaux pour une utilisation raisonnée et minimale des pesticides;
- Encourager et participer à la mise en œuvre d'un plan québécois sur l'utilisation des pesticides et des insecticides.



Santé et bien-être

Les municipalités ont le pouvoir d’agir sur la santé et le bien-être de leur population en réduisant les impacts des changements climatiques sur leur territoire.

La crise sanitaire nous a démontré - et nous démontre encore - l’importance de la santé physique et mentale, de même que du bien-être collectif.

Il est essentiel que les municipalités aient les outils nécessaires pour faire face aux enjeux qui ont le potentiel de causer des impacts importants sur la santé et le bien-être de la population, notamment

- L’augmentation de la saison de pollinisation et d’herbe à poux;
- La présence de maladies nouvelles;
- La détérioration de la qualité de l’air;
- Le stress dû aux événements climatiques extrêmes.

Les citoyennes et les citoyens sont au cœur de ce chantier. L’objectif est d’œuvrer à réduire les impacts des changements climatiques sur la santé des populations.

Sous-chantier : Maladies infectieuses émergentes (MIE)

Parties prenantes:



Municipalités



Citoyens



Québec

Reconnaître l'interconnectivité existante entre la conservation de l'environnement et la propagation des maladies nouvelles afin de préserver et de minimiser les impacts possibles pour la santé humaine.

Surtout présentes dans les pays en voie de développement, les maladies infectieuses émergentes (MIE) sont de plus en plus nombreuses dans nos sociétés occidentales.

Différentes causes sont à l'origine de ces transmissions, dont l'agriculture, la perte de biodiversité, les changements climatiques, la perturbation du cycle de l'eau, la modification du couvert végétal et l'utilisation du sol.

Les actions mises en place pour l'adaptation aux changements climatiques et la préservation des milieux naturels peuvent donc avoir des impacts importants sur la santé de la population.

La collaboration des gouvernements s'avère essentielle pour faire une différence afin de limiter la propagation des MIE.

Axes d'intervention

Ces objectifs sont la clé afin de minimiser les impacts possibles des MIE sur la santé humaine et le bien-être des populations :

- Communiquer et sensibiliser la population au sujet des nouvelles maladies;
- Réduire les facteurs favorisant leur présence.

Sous-chantier : îlots de chaleur

Parties prenantes:



Réduire au maximum les îlots de chaleur afin d'améliorer le bien-être et la santé des citoyennes et des citoyens.

Les îlots de chaleur se caractérisent par leur intensité de température causée, entre autres, par les conditions météorologiques, les émissions de GES, la perte progressive du couvert forestier, l'imperméabilité des matériaux et la taille des villes.

Bien que ce sont les centres urbains qui abritent le plus souvent les îlots de chaleur, ceux-ci font aussi leur apparition dans les banlieues en raison des nombreuses aires minéralisées, telles que les développements commerciaux de grandes surfaces.

Les îlots de chaleur peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé et créer un stress thermique chez les personnes y étant exposées. Parmi les effets, on dénote plus fréquemment des inconforts, des faiblesses, des troubles de conscience et des coups de chaleur. Ils contribuent aussi à l'exacerbation de maladies chroniques et sont en partie responsables de la hausse du taux de mortalité qu'on observe en période de vague de chaleur.

En œuvrant à la réduction des îlots de chaleur dans les municipalités québécoises, la santé et le bien-être des citoyennes et des citoyens peuvent directement être améliorés.

Axes d'intervention

- Plusieurs objectifs peuvent contribuer à diminuer l'impact des îlots de chaleur. En voici quelques-uns :
- Identifier les îlots de chaleur et les populations sensibles;
- Adopter des règlements municipaux qui favorisent les mesures de réduction d'îlots de chaleur (exemple : toits verts et blancs, murs végétaux);
- Offrir des incitatifs aux citoyennes et aux citoyens pour réduire les surfaces minéralisées;
- Prévoir des plans d'action en cas de vague de chaleur.



Sécurité publique

L'augmentation de la récurrence des épisodes extrêmes liés aux changements climatiques pose des risques supplémentaires en matière de sécurité publique.

Les changements climatiques entraînent une augmentation des événements extrêmes comme les inondations, les feux de forêt, les vagues de chaleur, les tempêtes de verglas, les tempêtes côtières et l'érosion des berges et des côtes.

Les municipalités doivent donc s'assurer d'être prêtes à exercer leur compétence et leur responsabilité en matière de sécurité publique, ce qui inclue notamment :

- La relocalisation nécessaire de certaines infrastructures et bâtiments;
- La gestion de crise et la sécurité des personnes et des biens.

Sous-chantier : Planification et gestion des crises

Parties prenantes:



Municipalités



Citoyens



Québec



Canada

Évaluer le risque climatique pour ensuite adapter l'aménagement du territoire et l'offre en matière de sécurité publique.

Bien que la prévention et la préparation soient des dimensions de la sécurité civile qui sont moins perceptibles aux yeux de la population, elles sont capitales pour assurer aux municipalités un pouvoir d'action rapide en cas de crise.

Ces dernières comptent déjà sur plusieurs outils de planification permettant entre autres d'identifier les vulnérabilités présentes sur le territoire et de planifier la réponse municipale à différents événements extrêmes en tenant notamment compte de ces dernières. En aménagement du territoire, par exemple, l'UMQ continue de travailler avec le gouvernement et ses partenaires pour assurer une meilleure gestion des risques d'inondation par les outils normatifs et de planification. En plus d'évaluer le risque climatique, les municipalités peuvent dès maintenant diminuer l'exposition à celui-ci en réduisant autant que possible la vulnérabilité sur le territoire.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs qui permettront d'évaluer le risque climatique pour ensuite adapter la planification en sécurité publique et en aménagement du territoire :

- Prévenir les risques d'inondations par une planification intégrée du territoire;
- Documenter les risques spécifiquement associés aux changements climatiques et préparer la réponse aux risques identifiés;
- Intégrer les changements climatiques dans les différents plans de sécurité civile.

Sous-chantier : Établissements humains

Parties prenantes:



Allouer les fonds nécessaires pour assurer la relocalisation des établissements humains situés en zones non sécuritaires.

Qu'il soit question de risques associés aux inondations ou à l'érosion des côtes, il est attendu qu'une meilleure connaissance des risques présents sur son territoire entraîne une relocalisation des personnes et des biens qui sont menacés.

Un secteur qui était sécuritaire il y a quelques années peut ne plus l'être aujourd'hui. Nous ne pouvons pas laisser à elles-mêmes les personnes affectées par un besoin de relocalisation. Tous les gouvernements doivent prévoir les sommes nécessaires pour aider les populations à se relocaliser sans avoir à perdre les économies d'une vie : les municipalités ne pourront pas assumer cette charge à elles seules.

Axes d'intervention

pourleclimat.ca

Voici un exemple d'objectif visant à appuyer la population qui est dans l'obligation de se relocaliser :

Prévoir les ressources financières nécessaires à la relocalisation des établissements humains situés en zones non sécuritaires.

Sous-chantier : Culture du risque

Parties prenantes:



Municipalités



Citoyens

Développer une culture du risque pour faire preuve d'agilité face aux risques climatiques.

La résilience d'une communauté passe également par le développement d'une culture du risque. Pour ce faire, la population doit être consciente des risques auxquels elle est exposée, être en mesure d'agir en prévention et en préparation et savoir quel comportement adopter lorsqu'un aléa survient.

De la même manière que des exercices d'alarme incendie sont tenus annuellement dans nos écoles, les municipalités, appuyées des autorités concernées, doivent travailler au développement d'une culture du risque de manière continue.

Des séances d'information, des publications périodiquement distribuées aux ménages exposés à un risque, des campagnes de communication, des marqueurs physiques de risque comme une borne indiquant un niveau d'inondation à une année donnée, et plusieurs autres actions permettent d'agir en ce sens.

Axes d'intervention

Pour développer une culture du risque, il est important de pouvoir intégrer des objectifs concrets aux politiques et plans d'action. En voici des exemples :

- Contribuer à la compréhension du risque au sein de la municipalité (soirées d'information, publications papier lors d'un déménagement, marqueurs physiques de risque);
- S'assurer de considérer la communication à la population parmi les mesures d'urgence.



Outils d'urbanisme

L'aménagement du territoire représente l'une des compétences fondamentales des municipalités en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

À l'aide des outils d'urbanisme, les municipalités ont le pouvoir de lutter contre les changements climatiques tout en favorisant un aménagement résilient contribuant au bien-être de leur population.

En ce sens, le gouvernement du Québec a reconnu l'importance de ce chantier par l'élaboration d'une Stratégie nationale de l'urbanisme et d'aménagement des territoires, une démarche à laquelle l'UMQ participe activement pour répondre à des enjeux tels que :

- La croissance démographique et économique qui ajoute de la pression en faveur de l'étalement;
- Le besoin d'optimisation des ressources et de l'espace;
- Le sol de plus en plus artificialisé au détriment des milieux naturels.

Sous-chantier : Optimisation de l'utilisation du sol

Parties prenantes:



Municipalités

Optimiser l'utilisation globale du sol dans une optique de vision intégrée du territoire.

La « ressource sol » n'est pas inépuisable. L'UMQ juge qu'il est nécessaire d'optimiser l'utilisation du sol en fonction des milieux et des réalités régionales. Dans les dernières décennies, la croissance démographique et économique a favorisé l'accroissement des superficies urbanisées ou plus généralement artificialisées. Cette tendance encourage l'étalement urbain et ajoute une pression importante sur les milieux naturels et agricoles, tout en favorisant généralement des comportements particulièrement consommateurs de ressources.

L'optimisation de l'utilisation du sol signifie, par exemple, de travailler à redynamiser nos cœurs villageois et leurs rues principales, et ce, particulièrement dans le contexte où le commerce de détail connaît une transformation profonde.

Cette même logique d'optimisation des espaces déjà artificialisés devra être mobilisée pour faciliter la redynamisation des secteurs industriels et des friches urbaines. Les programmes en décontamination des sols offerts par les gouvernements du Québec et du Canada jouent un rôle clé dans la réalisation de cette intention.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs visant à optimiser l'utilisation globale du sol dans une optique de vision intégrée du territoire :

- Optimiser l'utilisation de l'espace en fonction des milieux et des réalités régionales;
- Redynamiser les cœurs villageois en misant sur des rues commerciales actives;
- Redynamiser les secteurs industriels et les friches urbaines;
- Décontaminer les sols afin de redévelopper des milieux à fort potentiel.

Sous-chantier : Utiliser la réglementation pour des milieux de vie permettant de lutter contre les changements climatiques

Parties prenantes:



Utiliser la réglementation d'urbanisme afin d'adapter l'aménagement du territoire.

Les municipalités peuvent employer les outils d'urbanisme de planification et de réglementation afin d'orienter l'évolution du cadre physique de leur territoire de manière à lutter contre les changements climatiques.

La réglementation municipale peut être par exemple adaptée pour assurer l'utilisation optimale de l'espace, retenir l'eau de ruissellement à même les immeubles, maximiser les plantations pour réduire les îlots de chaleur, établir des critères d'économie d'énergie ou de récupération des résidus de démolition ou encore, favoriser l'utilisation du bois dans la construction.

Axe d'intervention

- Adapter la planification et la réglementation d'urbanisme à la nouvelle donne climatique (densification urbaine, retenue d'eau à même les bâtiments, plantations pour réduire les îlots de chaleur, critères d'économie d'énergie, récupération des résidus de démolition);
- Utiliser la réglementation d'urbanisme pour encourager l'utilisation du bois dans la construction (captation carbone).

Sous-chantier : Patrimoine et paysage culturel

Parties prenantes:



Municipalités



Citoyens



Québec

Valoriser le patrimoine existant et miser sur les forces déjà présentes sur le territoire des circuits courts afin de réduire l'empreinte environnementale des activités humaines.

Le territoire n'est pas fait que de bâtiments et d'aménagement physique. Il comporte également des dimensions culturelles se matérialisant par le patrimoine et le paysage. Témoinant d'un équilibre entre une communauté et son environnement, les terroirs offrent la possibilité de tirer profit des forces déjà présentes et de développer des synergies qui peuvent être mises de l'avant par le marketing territorial¹¹.

Par exemple, une région se démarquant par la culture de la pomme pourrait mettre de l'avant les paysages produits par les vergers sur le plan touristique, et promouvoir les produits transformés localement.

¹¹ Le marketing territorial vise à élaborer, sur la base de la connaissance du milieu, l'offre territoriale en vue d'en accroître l'attractivité et l'hospitalité

Les restaurants de cette région pourraient notamment mettre en valeur un cidre du terroir local, plutôt que d'importer des vins venus d'autres continents.

C'est ainsi qu'il est possible de valoriser l'identité d'une communauté tout en ne dépendant plus d'une chaîne logistique mondialisée nuisible à l'environnement, et ce, en comptant sur davantage de retombées économiques locales.

Il est aussi possible d'agir sur l'empreinte environnementale du territoire en valorisant le patrimoine existant. Considérant l'impact environnemental de l'industrie de la construction¹², la préservation du cadre bâti existant comporte des avantages environnementaux indéniables.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs pour valoriser le patrimoine existant et miser sur les forces déjà présentes sur le territoire afin de réduire l'empreinte environnementale des activités humaines :

- Pratiquer le marketing territorial pour mettre en valeur le territoire et établir des synergies économiques misant sur les terroirs.
- Préserver et utiliser des bâtiments patrimoniaux (empreinte environnementale réduite);

¹² Julie-Anne Chayer, ing., 2018. Les impacts environnementaux d'un bâtiment et les outils pour les évaluer, Québec, 30 p. [En ligne]. Repéré à habitation.gouv.qc.ca



Énergies

Malgré l'importance de l'hydroélectricité au Québec, la question de la consommation énergétique et des modes de production électrique sobre en carbone demeure incontournable, ne serait-ce qu'en raison des enjeux posés par l'augmentation attendue de la consommation d'électricité, qui s'annonce importante.

Bien que l'énergie consommée au Québec provienne majoritairement de l'hydroélectricité, un mode de production électrique sobre en carbone, il est nécessaire de poursuivre nos efforts pour diversifier notre offre et améliorer l'efficacité énergétique de nos territoires. Les enjeux à considérer dans la sphère énergétique sont :

- La demande énergétique accrue et les périodes de pointe;
- Les risques aux installations énergétiques causés par les événements extrêmes;
- L'électrification de l'économie et des transports.

La part de l'énergie électrique dans l'ensemble de la production énergétique au Québec est appelée à s'accroître de façon importante dans les prochaines années, notamment en raison du Plan pour une économie verte (PEV) présenté par le gouvernement du Québec. Celui-ci prévoit d'importants investissements pour électrifier notre économie.

Il n'en demeure pas moins que la consommation énergétique restera un facteur important d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les années à venir. Par ailleurs, la dépendance à certaines sources et infrastructures énergétiques uniques, fait en sorte que le réseau de distribution électrique peut être sous pression dans certaines situations, par exemple lors des périodes de pointe causées par les aléas climatiques comme le verglas. Or, les municipalités sont des partenaires importants pour le déploiement de projets énergétiques variés qui ont le potentiel d'entraîner des retombées économiques et sociales importantes pour nos régions. Dans l'objectif d'atteindre la carboneutralité¹³ espérée, les sources d'énergies renouvelables sont appelées à prendre une place plus grande dans les prochaines années.

¹³ Condition qui vise à ne produire aucune émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou à compenser celles qui n'ont pu être réduites comme avec des mesures comme la plantation d'arbres ou l'utilisation de technologies qui captent le carbone avant son rejet dans l'atmosphère.

Sous-chantier : Nouvelles sources d'énergies renouvelables et durables

Parties prenantes:



Impliquer les municipalités dans le déploiement de nouvelles énergies renouvelables afin de valoriser la création de circuits énergétiques courts et résilients.

La diversification des sources énergétiques ou de procédés de valorisation peut permettre de développer une résilience énergétique misant sur des circuits courts avec un très faible impact environnemental.

Parmi les sources énergétiques alternatives, il y a notamment la biomasse de résidus forestiers, les réseaux de chaleur, les parcs éoliens, les parcs solaires, le gaz naturel renouvelable ou la production d'hydrogène vert. Les municipalités peuvent jouer un rôle de catalyseur dans le déploiement de filières énergétiques innovantes.

Celles-ci devraient être impliquées dans les actions soutenues par les gouvernements du Québec et du Canada pour assurer les débouchés pour l'énergie produite.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs en lien avec le déploiement de nouvelles énergies visant la création de circuits énergétiques courts et résilients :

- Appuyer les municipalités pour qu'elles agissent comme catalyseurs dans le déploiement et la valorisation des nouvelles énergies durables en favorisant les circuits courts (biomasse, mini-réseau, réseaux de chaleur, rejets thermiques, parcs éoliens et solaires et gaz naturel renouvelable);
- Impliquer systématiquement les municipalités dans les projets énergétiques.

Sous-chantier : Consommation énergétique résidentielle, commerciale et industrielle

Parties prenantes:



Appuyer la population, les commerces et les industries afin d'assurer une diminution de leur consommation énergétique.

Les activités résidentielles, commerciales et industrielles constituent une part importante de la consommation énergétique. Afin de réduire la quantité d'énergie utilisée, dont plus particulièrement l'énergie non renouvelable, les municipalités peuvent appuyer la rénovation écoénergétique et la conversion énergétique vers des sources moins polluantes et intégrer des règlements visant ces objectifs.

Elles peuvent aussi agir, à travers une contribution financière des gouvernements du Québec et du Canada, comme intermédiaire envers les bénéficiaires de programmes tels que RénoRégion.

L'UMQ accompagnera ses membres afin qu'ils jouent un rôle de leader dans l'optimisation de la consommation énergétique.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs visant à appuyer les résidentes et résidents, les commerces et les industries dans une diminution de leur consommation énergétique :

- Appuyer la rénovation écoénergétique et l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques;
- Appuyer la conversion énergétique vers des sources d'énergie moins polluantes.

Sous-chantier : Consommation énergétique municipale

Parties prenantes:



Réduire la consommation énergétique des actifs et des opérations des municipalités.

Les municipalités sont elles-mêmes des consommatrices d'énergie non négligeables et elles peuvent donner l'exemple en agissant comme des leaders en optimisant leur consommation énergétique.

Comme pour le secteur privé, les municipalités peuvent recevoir un appui financier des gouvernements. En ce sens, l'UMQ souhaite que ses membres aient accès aux outils et au financement nécessaires pour l'électrification de leurs flottes de véhicules municipaux, la rénovation écoénergétique des bâtiments ou encore, la conversion vers des sources énergétiques moins polluantes.

Afin d'opérer une réelle transition, il est cependant nécessaire que les programmes d'aide financière aux municipalités prennent en compte les coûts plus élevés qui sont liés aux technologies innovantes à court terme.

Axes d'intervention

Voici des exemples d'objectifs visant à réduire la consommation énergétique des actifs et des opérations des municipalités :

- Optimiser la consommation énergétique des actifs municipaux (électrification des flottes, rénovation écoénergétique des bâtiments);
- Appuyer la conversion énergétique vers des sources d'énergie renouvelables.

